

**ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU CANADA ET DE L'U.R.S.S.
PROLONGEANT L'ACCORD SUR LES RÈGLES PROVISOIRES DE NAVIGATION
ET DE SÉCURITÉ DES PÊCHERIES DANS LE NORD-EST DE L'OCÉAN
PACIFIQUE AU LARGE DE LA CÔTE DU CANADA, SIGNÉ LE 22 JANVIER
1971**

I

*L'Ambassadeur du Canada au Premier Sous-Ministre des Pêcheries de
l'Union des Républiques socialistes soviétiques*

Moscou, le 14 janvier 1975

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur les règles provisoires de navigation et de sécurité des pêcheries dans le Nord-est de l'océan Pacifique au large de la côte du Canada, qui a été fait à Moscou le 22 janvier 1971. Selon les dispositions prises et reflétées dans les comptes rendus des réunions de représentants de nos deux gouvernements qui ont eu lieu à Ottawa du 21 au 25 novembre 1974, et à Moscou les 23 et 24 janvier 1975, j'ai l'honneur de proposer, au nom du Gouvernement du Canada, que l'Accord soit prorogé pour une période d'un an à compter du 15 avril 1975.

Si cette proposition est acceptable au Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, j'ai l'honneur de proposer que la présente note, en anglais et en français, ainsi que votre réponse en russe, constituent entre nos deux gouvernements un accord qui aura pour effet de renouveler l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur les règles provisoires de navigation et de sécurité des pêcheries dans le Nord-est de l'océan Pacifique au large de la côte du Canada, fait à Moscou le 22 janvier 1971, pour une période d'une année, et de proposer que cet accord entre en vigueur le 15 avril 1975.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Ambassadeur
R. A. D. FORD

Son Excellence V. M. Kamentsev
Premier Sous-Ministre des Pêcheries de
l'Union des Républiques socialistes soviétiques
MOSCOU.